

Fédération syndicale



Service public

SUD Education

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 – www.sud-vd.ch – sud-vd@bluewin.ch

Lausanne, le 31 mars 2011

Délégation du Conseil d'Etat
aux ressources humaines par
M. Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat
et Président de la DCERH
DFIRE
Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

Décision du Conseil d'Etat du 9 février concernant la modification du système de collocation des enseignants-es de la DGEP

Monsieur le Président,

Nous apprenons avec une certaine humeur mais sans surprise que l'exécutif cantonal a pris une décision de modification de la collocation des enseignants-es de la DGEP entraînant une reclassification de certaines catégories de maîtres-esses.

Le courrier adressé par la DGEP aux enseignants-es concernés-es pour leur présenter les mesures adoptées et leurs incidences sur leur situation individuelle fait clairement mention de votre décision du 9 février.

Au cours de la rencontre de présentation des mesures en question, la DGEP a omis de préciser aux syndicats qu'elles dériveraient de la décision de votre collège. De surcroît, la présentation n'a pas rendu compte de quelques éléments essentiels de ces mesures.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer dans les meilleurs délais le contenu de votre décision du 9 février en la matière afin que nous puissions en prendre connaissance et exercer éventuellement notre droit de recours.

Nous vous serions reconnaissants de nous communiquer à l'avenir aussi rapidement que possible vos décisions en matière de politique du personnel. Cette demande est formelle et appelle une décision tout aussi formelle de votre part que nous vous prions de nous communiquer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

SUD Education